

CFVU du 26 janvier 2023

Délibération n° CFVU 20230126_06 – cadrage des UE pré-pro MEEF de L2 et L3 des licences générales : volume horaire, répartition et contenu des enseignements, modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) pré-pro

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

Délibération n° CFVU 20230126_06 – cadrage des UE pré-pro MEEF de L2 et L3 des licences générales : volume horaire, répartition et contenu des enseignements, modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) pré-pro

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

A compter de l'année universitaire 2023-2024, le volume horaire, le contenu des enseignements et les MCCC des Prépro MEEF de l'établissement sont harmonisées pour les trois UFR suivantes : Lettres et Langues, Sciences Humaines et Arts, Sciences fondamentales Appliquées.

Ces éléments sont décrits dans le document annexé.

La mesure est adoptée à l'unanimité.

Décompte des voix : 33

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Poitiers, le 26/01/2023.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Noëlle DUPORT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 09/02/2023

Entrée en vigueur le jour même de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

CADRAGE DES ENSEIGNEMENTS DES UE PREPRO MEEF 1 ET PREPRO MEEF 2 EN L2 ET L3

Table des matières

<i>Contexte de ces propositions</i>	<i>2</i>
<i>Objectif de ces propositions</i>	<i>2</i>
<i>HARMONISATION DES ENSEIGNEMENTS DE PREPRO MEEF 1</i>	<i>3</i>
• Volume horaire des enseignements prépro Meef 1	3
• Répartition des enseignements prépro Meef 1	3
• Contenu des enseignements prépro Meef 1	3
• MCCC prépro Meef 1	4
<i>HARMONISATION DES ENSEIGNEMENTS DE PREPRO MEEF 2</i>	<i>7</i>
• Volume horaire des enseignements prépro Meef 2	7
• Répartition des enseignements prépro Meef 2	7
• Contenu des enseignements prépro Meef 2	7
• MCCC prépro Meef 2	8

Contexte de ces propositions

- Dans ses maquettes de licence, la Nouvelle Offre de Formation (NOF) mise en place à la rentrée de septembre 2022 a prévu des **enseignements de préprofessionnalisation pour les Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation (Meef)** aussi bien pour le premier degré (Meef 1) que pour le second degré (Meef 2)
- Ces enseignements de préprofessionnalisation Meef 1 et Meef 2 sont intégrés dans les **UE4 (à choix) de L2 et L3** (et sont présents sur 4 semestres aux S3, S4, S5 et S6) et comptent pour 6 crédits ECTS par semestre.
- Ces enseignements sont proposés dans plusieurs licences des UFR de Lettres et Langues (LL), Sciences Fondamentales et Appliquées (SFA), Sciences Humaines et Arts (SHA) et de Sciences du Sport. Cependant, pour cette dernière, ces enseignements s'inscrivent dans un cadrage national. Cette composante n'est donc pas concernée par ce cadrage.
- Les licences générales qui proposent les **enseignements de Meef 1** sont les suivantes
 - En Lettres et Langues : les licences de **LEA, LLCER, Lettres, Sciences du Langage.**
 - En Sciences Fondamentales et Appliquées : les licences de **Chimie, Physique, Math, Sciences de la Vie.**
 - En Sciences Humaines et Arts : les licences de **Géographie, Histoire, Histoire de l'Art, Musicologie, Philosophie, Psychologie, Sociologie.**
- Les licences générales qui proposent les **enseignements de Meef 2** sont les suivantes
 - En Lettres et Langues : les licences de **LEA, LLCER et Lettres.**
 - En Sciences Fondamentales et Appliquées : les licences de **Chimie, Physique, Math, Sciences de la Vie.**
 - En Sciences Humaines et Arts : les licences de **Géographie, Histoire, Musicologie.**

Objectif de ces propositions

- Ce document a pour objectif **d'harmoniser ces enseignements de Meef 1 et de Meef 2 existant dans les UFR de LL, SFA et SHA.**
- Ces enseignements de Meef 1 et de Meef 2 existaient pourtant déjà dans les maquettes des Offres de Formation de licences précédentes (au moins depuis 2017), et avaient fait l'objet d'un cadrage entre les trois UFR. Cependant, aujourd'hui, la mise en place de ce cadrage n'est pas harmonisée en ce qui concerne le volume horaire, le contenu des enseignements et les MCCC.
- A la rentrée de septembre 2022, un **groupe de travail** s'est formé, composé des assesseur.e.s des UFR de LL, SFA, SHA et de l'Inspe, d'ingénieur.e.s pédagogiques du Pédagolab, des deux administratrices d'Amétys, de la Vice-Présidente Formation, la Vice-présidente déléguée Réussite Etudiante et du Vice-Président délégué Orientation-Insertion. Ce groupe de travail s'est réuni les 1^{er} septembre 2022, 17 novembre 2022 et 8 décembre 2022. Les conclusions de ce groupe de travail ont fait l'objet d'une présentation lors de la réunion d'assesseurs du 12 janvier 2023. Les propositions qui suivent sont le résultat de toutes ces réunions.

HARMONISATION DES ENSEIGNEMENTS DE PREPRO MEEF 1

Le **groupe de travail** a émis les propositions suivantes à propos des enseignements de prépro Meef 1 :

- **Volume horaire des enseignements prépro Meef 1**

	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Volume horaire de l'UE4 Meef 1	48 heures	48 heures	48 heures	48 heures

- **Répartition des enseignements prépro Meef 1**

Chaque semestre (entre le S3 et le S6), l'UE4 prépro Meef 1 comprend trois types d'enseignement différents :

- Des enseignements transversaux : 10h de CM
- Des enseignements disciplinaires : 32 h de TD
- Des enseignements relatifs au stage : 6 h de TD

Types d'enseignements compris dans l'UE4 (48 heures)	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Enseignements transversaux	10h CM	10h CM	10h CM	10h CM
Enseignements disciplinaires	32h TD	32h TD	32h TD	32h TD
Enseignements relatifs au stage	6h TD	6h TD	6h TD	6h TD

- **Contenu des enseignements prépro Meef 1**

Les contenus des enseignements de l'UE4 prépro Meef 1 sont, chaque semestre, les suivants :

- Les contenus des **enseignements transversaux** restent les mêmes que ceux existant actuellement.
- Les contenus des **enseignements disciplinaires** comprennent chaque semestre, les enseignements suivants : **Français** (10h de TD), **Mathématiques** (10h de TD), **une autre discipline** (avec même discipline choisie dans chaque composante) (12h de TD)
- Les contenus des **enseignements relatifs au stage** restent les mêmes, à savoir une préparation et exploitation du stage (6h de TD)

Les enseignements disciplinaires de **Français** et de **Mathématiques** seront « pilotés » et « cadrés » par l'Inspe. La 3^e discipline est déterminée par chaque composante

Types d'enseignements compris dans l'UE4 (48 heures)	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Enseignements transversaux	10h CM	10h CM	10h CM	10h CM
Enseignements disciplinaires	Français (10h TD) Mathématiques (10h TD) Une autre discipline , mais même choix dans chaque composante) (12h TD)	Français (10h TD) Mathématiques (10h TD) Une autre discipline , mais même choix dans chaque composante) (12h TD)	Français (10h TD) Mathématiques (10h TD) Une autre discipline , mais même choix dans chaque composante) (12h TD)	Français (10h TD) Mathématiques (10h TD) Une autre discipline , mais même choix dans chaque composante) (12h TD)
Enseignements relatifs au stage	Préparation et exploitation du stage 6h TD	Préparation et exploitation du stage 6h TD	Préparation et exploitation du stage 6h TD	Préparation et exploitation du stage 6h TD

• MCCC prépro Meef 1

Les MCCC de l'UE prépro Meef 1 sont les suivantes par semestre :

	MCCC
Semestre 3	1 note sur les enseignements transversaux : 20 % 3 notes sur les enseignements disciplinaires : 30% (Français), 30% (Math), 20% (3 ^e discipline)
Semestre 4	1 note sur les enseignements transversaux : 20 % 3 notes sur les enseignements disciplinaires : 30% (Français), 30% (Math), 20% (3 ^e discipline)
Semestre 5	1 note sur les enseignements transversaux : 20 % 3 notes sur les enseignements disciplinaires : 30% (Français), 30% (Math), 20% (3 ^e discipline)
Semestre 6	2 notes sur les enseignements transversaux et relatifs aux stages : 10 % (sur les CM enseignements transversaux) 50% (sur les stages L2 et L3) 3 notes sur les enseignements disciplinaires : 15% (Français), 15% (Math), 10% (3 ^e discipline) Important : les éléments relatifs au stage de L2 (préparation, stage en lui-même, et exploitation du stage) ne sont pas pris en compte dans les MCCC de L2. En revanche, ils seront pris en considération dans les MCCC de L3 (dans un portfolio, et dans le rapport de stage)

En **L2**, les compétences visées sont les suivantes :

Compétence 1 : Identifier les enjeux du système éducatif français

Compétence 2 : Appréhender les savoirs didactiques d'une discipline donnée pour enseigner en contexte scolaire.

Semestre 3

1 note sur les enseignements transversaux : 50 % (qui vise la compétence 1)

3 notes sur les enseignements disciplinaires : 20 % (Français), 20% (Math), 10% (3e discipline) (qui visent la compétence 2)

Types de compétence	Pondération pour compétence en pourcentage
Compétence 1 (enseignements transversaux)	50%
Compétence 2 (enseignements disciplinaires Math)	20%
Compétence 2 (enseignements disciplinaires Français)	20%
Compétence 2 (enseignements disciplinaires 3 ^e discipline)	10%

Semestre 4

1 note sur les enseignements transversaux : 50 % (qui vise la compétence 1)

3 notes sur les enseignements disciplinaires : 20 % (Français), 20 % (Math), 10% (3e discipline) (qui visent la compétence 2)

Types de compétence	Pondération pour compétence en pourcentage
Compétence 1 (enseignements transversaux)	50%
Compétence 2 (enseignements disciplinaires Math)	20%
Compétence 2 (enseignements disciplinaires Français)	20%
Compétence 2 (enseignements disciplinaires 3 ^e discipline)	10%

En L3, les compétences visées sont les suivantes :

Compétence 1 : Expliquer les fondamentaux des techniques d'enseignement pour favoriser les apprentissages des élèves

Compétence 2 : Maîtriser les savoirs disciplinaires en lien avec les enseignements visés

Semestre 5

1 note sur les enseignements transversaux : 20 % (qui vise la compétence 1)

3 notes sur les enseignements disciplinaires : 20 % (Français), 20% (Math), 10% (3e discipline) (qui visent la compétence 2)

Types de compétence	Pondération pour compétence en pourcentage
Compétence 1 (enseignements transversaux)	20%
Compétence 2 (enseignements disciplinaires Math)	20%
Compétence 2 (enseignements disciplinaires Français)	20%
Compétence 2 (enseignements disciplinaires 3 ^e discipline)	10%

Semestre 6

2 notes sur les enseignements transversaux : 20 % (sur les CM enseignements transversaux), 60% (sur les stages L2 L3)

3 notes sur les enseignements disciplinaires : 20 % (Français), 20 % (Math), 10% (3e discipline) (qui visent la compétence disciplinaire identifiée)

Types de compétence	Pondération pour compétence en pourcentage
Compétence 1 (enseignements transversaux)	20%
Compétence 1 (sur les stages L2 L3)	60%
Compétence 2 (enseignements disciplinaires Math)	20%
Compétence 2 (enseignements disciplinaires Français)	20%
Compétence 2 (enseignements disciplinaires 3 ^e discipline)	10%

HARMONISATION DES ENSEIGNEMENTS DE PREPRO MEEF 2

Le **groupe de travail** a émis les propositions suivantes à propos des enseignements de Meef 2 :

- **Volume horaire des enseignements prépro Meef 2**

	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Volume horaire de l'UE4 Meef 2	48 heures	48 heures	48 heures	48 heures

- **Répartition des enseignements prépro Meef 2**

Chaque semestre (entre le S3 et le S6), l'UE4 prépro Meef 2 comprend trois types d'enseignement différents :

- Des enseignements transversaux : 10h de CM
- Des enseignements disciplinaires : 32 h de TD
- Des enseignements relatifs au stage : 6 h de TD

Types d'enseignements compris dans l'UE4 (48 heures)	Semestre 3	Semestre 4	Semestre 5	Semestre 6
Enseignements transversaux	10h CM	10h CM	10h CM	10h CM
Enseignements disciplinaires	32h TD	32h TD	32h TD	32h TD
Enseignements relatifs au stage	6h TD	6h TD	6h TD	6h TD

- **Contenu des enseignements prépro Meef 2**

Les contenus des enseignements de l'UE4 prépro Meef 2 sont, chaque semestre, les suivants :

- Les contenus des **enseignements transversaux** restent les mêmes que ceux existant actuellement.
- Les contenus des **enseignements disciplinaires** doivent correspondre aux matières fondamentales des licences concernées (c'est presque toujours le cas dans les maquettes actuelles). Il ne sera plus possible, en revanche, de proposer des enseignements à choix (ce qui est parfois le cas actuellement)

- Les contenus des **enseignements relatifs au stage** restent les mêmes, à savoir une préparation et exploitation du stage (6h de TD)

- **MCCC prépro Meef 2**

Les MCCC prépro Meef 2 sont les suivantes par semestre :

	MCCC
Semestre 3	1 note sur les enseignements transversaux : 20 % 3 notes sur les enseignements disciplinaires : 30% (1 ^{ère} note), 30% (2 ^{ème} note), 20% (3 ^e note)
Semestre 4	1 note sur les enseignements transversaux : 20 % 3 notes sur les enseignements disciplinaires : 30% (1 ^{ère} note), 30% (2 ^{ème} note), 20% (3 ^e note)
Semestre 5	1 note sur les enseignements transversaux : 20 % 3 notes sur les enseignements disciplinaires : 30% (1 ^{ère} note), 30% (2 ^{ème} note), 20% (3 ^e note)
Semestre 6	2 notes sur les enseignements transversaux et relatifs aux stages : 10 % (sur les CM enseignements transversaux) 50% (sur les stages L2 et L3) 3 notes sur les enseignements disciplinaires : 15% (1 ^{ère} note), 15% (2 ^{ème} note), 10% (3 ^e note) Important : les éléments relatifs au stage de L2 (préparation, stage en lui-même, et exploitation du stage) ne sont pas pris en compte dans les MCCC de L2. En revanche, ils seront pris en considération dans les MCCC de L3 (dans un portfolio, et dans le rapport de stage)

En **L2**, les compétences visées sont les suivantes :

Compétence 1 : Identifier les enjeux du système éducatif français

Compétence 2 : Appréhender les savoirs didactiques d'une discipline donnée pour enseigner en contexte scolaire.

Semestre 3

1 note sur les enseignements transversaux : 50 % (qui vise la compétence 1)

3 notes sur les enseignements disciplinaires : 20 % (1^{ère} note), 20% (2^{ème} note), 10% (3^e note) (qui visent la compétence 2)

Types de compétence	Pondération pour compétence en pourcentage
Compétence 1 (enseignements transversaux)	50%
Compétence 2 (1 ^{ère} note enseignements disciplinaires)	20%
Compétence 2 (2 ^{ème} note enseignements disciplinaires)	20%
Compétence 2 (3 ^{ème} note enseignements disciplinaires)	10%

Semestre 4

1 note sur les enseignements transversaux : 50 % (qui vise la compétence 1)

3 notes sur les enseignements disciplinaires : 20 % (1^{ère} note), 20 % (2^{ème} note) 10% (3^e note) (qui visent la compétence 2)

Types de compétence	Pondération pour compétence en pourcentage
Compétence 1 (enseignements transversaux)	50%
Compétence 2 (1 ^{ère} note enseignements disciplinaires)	20%
Compétence 2 (2 ^{ème} note enseignements disciplinaires)	20%
Compétence 2 (3 ^{ème} note enseignements disciplinaires)	10%

En **L3**, les compétences visées sont les suivantes :

Compétence 1 : Expliquer les fondamentaux des techniques d'enseignement pour favoriser les apprentissages des élèves

Compétence 2 : Maîtriser les savoirs disciplinaires en lien avec les enseignements visés

Semestre 5

1 note sur les enseignements transversaux : 20 % (qui vise la compétence 1)

3 notes sur les enseignements disciplinaires : 20 % (1^{ère} note), 20% (2^{ème} note), 10% (3^e note) (qui visent la compétence 2)

Types de compétence	Pondération pour compétence en pourcentage
Compétence 1 (enseignements transversaux)	20%
Compétence 2 (1 ^{ère} note enseignements disciplinaires)	20%
Compétence 2 (2 ^{ème} note enseignements disciplinaires)	20%
Compétence 2 (3 ^{ème} note enseignements disciplinaires)	10%

Semestre 6

2 notes sur les enseignements transversaux : 20 % (sur les CM enseignements transversaux), 60% (sur les stages L2 L3)

3 notes sur les enseignements disciplinaires : 20 % (1^{ère} note), 20 % (2^{ème} note), 10% (3^e note) (qui visent la compétence disciplinaire identifiée)

Types de compétence	Pondération pour compétence en pourcentage
Compétence 1 (enseignements transversaux)	20%
Compétence 1 (sur les stages L2 L3)	60%
Compétence 2 (1 ^{ère} note enseignements disciplinaires)	20%
Compétence 2 (2 ^{ème} note enseignements disciplinaires)	20%
Compétence 2 (3 ^{ème} note enseignements disciplinaires)	10%